



**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 23 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le 23 Septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie) sous la présidence de  
Mr Sylvain GUILLEMAT, Maire.

**Etaient présents :**

M. RICOU, P. BERARD, J. ESCRIVA, V. JARDIN, S. JULLIEN, A. BARAT  
S. BOURSAUD, M. MASIA, M. MIGNET, M. FRANCON, G. COLLANGE

**Pouvoirs :**

J. HORTAIL à M. FRANCON  
C. CHAIX à J. ESCRIVA  
R. CHUZEL à S. GUILLEMAT

**Le quorum est atteint.**

**Marina RICOU est désignée secrétaire de séance.**

Validation du précédent compte rendu de conseil du 10 Juin 2016 par signature des conseillers municipaux.

**ORDRE DU JOUR**

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14-2014 du 28 mars 2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 15-2014 du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 01/04/2014 remplacé par l'arrêté en date du 22/10/2015 portant délégation de fonction du Maire à M. Paul BERARD pour : préparation des budgets, financement des projets, développement touristique,

Vu la lettre de démission de M. Paul BERARD de la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint au maire en date du 11 septembre 2016 et acceptée par le Préfet de la Drôme, représentant de l'Etat le 16 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Paul BERARD, par l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n° 14-2014 du 28/03/2014
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
  - Il prendra rang après tous les autres adjoints
  - Toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art L.2122-10 du CGCT)
  - Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

**Le conseil municipal, après délibération, vote :**

- **De maintenir le nombre d'adjoints à 4 : 2 abstentions (M. Sylvain JULLIEN et Mme Virginie JARDIN)**
- **Que les adjoints élus le 28 mars 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu : 2 contre (M. Sylvain JULLIEN et Mme Virginie JARDIN)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L2122-7, L2122-7-1, Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions réglementaires

Mme Marina RICOU, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.215-15 du CGCT)

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs :

- Mme Sylvie BOURSAUD
- M. Grégory COLLANGE

A été enregistrée la candidature suivante : Mme Marion MASIA

Nous procédons au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Nul : 3

**Mme Marion MASIA a obtenu 12 voix**

**Mme Marion MASIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée adjointe au Maire et prend rang dans la liste des adjoints soit 4<sup>ème</sup>.**

**M. Le Maire informe l'assemblée que la démission de M. Paul BERARD ayant entraîné le retrait de ses délégations, Mr Robert CHUZEL devient délégué au développement touristique en complément de sa délégation au développement culturel, Mme Maryse FRANCON devient déléguée à l'agriculture et à l'environnement.**

**La préparation du budget et le financement des projets sont conservés par Le Maire.**

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

### CHANGEMENT DE PRESIDENT DU COMITE CONSULTATIF « CONSEIL DES ANCIENS » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25/09/2015, un comité consultatif « Conseil des Anciens » a été créé dont le but est de formuler des avis, à faire des propositions sur différents dossiers ou problèmes spécifiques que lui confie la municipalité.

Il rappelle que la composition de ce groupe est de 15 personnes maximum âgés de 65 ans et plus, dégagés des obligations professionnelles et résidant à Montségur sur Lauzon.

**Du fait de la démission de M. Paul Bérard en tant qu'adjoint, Monsieur le Maire propose la présidence à Mme Marina RICOU, adjointe.**

**Le conseil municipal après délibération vote 13 pour, 1 abstention (M. Sylvain JULLIEN) et 1 contre (Mme Virginie JARDIN)**

### FIXATION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- Considérant l'absence d'investissement au niveau du budget de l'eau et l'assainissement depuis quelques années
- Considérant les observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'excédent du service et les prix pratiqués.

Il y a lieu de baisser les prix de l'eau et l'assainissement à compter du 01/01/2017 (consommation 2016)

- fixer les tarifs de l'eau à :
  - Abonnement : 46 € au lieu de 55 €
  - Tranche de 0 à 250 m<sup>3</sup> : 0.78 € (au lieu de 0.90 €)
  - Tranche de 0 à 350 m<sup>3</sup> : 0.83 € (au lieu de 0.96 €)
  - Tranche de 0 à 500 m<sup>3</sup> : (0.93 € au lieu de 1.07 €)
  - Tranche au-delà de 500 m<sup>3</sup> : 1.47 € (au lieu de 1.70 €)
  - Droit de branchement maintenu à 305 €
- fixer les tarifs de l'assainissement à :
  - Abonnement : 35 € (au lieu de 55 €)
  - Prix du m<sup>3</sup> consommé : 0.77 € (au lieu de 0.89 €)
  - Droit de branchement maintenu à 2 750 €

**M. Sylvain JULLIEN propose de ne pas baisser la dernière tranche sur le tarif de l'eau (plus de 500m<sup>3</sup>) afin d'inciter les usagers à maîtriser leur consommation d'eau.**

**Réflexion soumise à un vote qui est retenue, 14 pour et 1 contre (Mme Marion MASIA, considérant que la baisse doit être identique pour l'ensemble des usagers). Le tarif sur l'eau pour les consommations de plus de 500 m<sup>3</sup> reste à 1.70 €.**

### 20h45 : R. CHUZEL prend place au conseil municipal

**Le conseil municipal, après délibération vote 13 pour et 2 abstentions (Mme Marietta MIGNET, M. Paul BERARD) qui auraient souhaité une baisse moins importante.**

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

### MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DU PERSONNEL ET DU MATERIEL AU PROFIT DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

#### REMBOURSEMENT FORFAIT POUR 2016 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu au Budget Principal 2016, des crédits pour la mise à disposition du personnel et matériel communal au profit du service de l'eau et l'assainissement au titre de l'année 2016.

**Le conseil municipal, considérant que la dépense est justifiée vote pour à l'unanimité.**

ACCEPTE la facturation au service eau et assainissement au profit de la commune de :

- 80 000 € pour la mise à disposition du personnel communal (entretien réseaux eau et assainissement, relevés de compteurs, gestion comptable, astreinte)
- 5 000 € pour la mise à disposition du matériel informatique et véhicules appartenant à la commune

DECIDE :

- Que des mandats du service eau et assainissement seront émis au profit de la commune
- Compte 6215 – personnel affecté par collectivité : 80 000 €
- Compte 6287 – remboursement du budget annexe à la commune : 5000 €
- Qu'un titre communal sera émis au compte 70841 d'un montant de 80 000 €
- Qu'un titre communal sera émis au compte 70872 d'un montant de 5 000 €

### PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DU CCAS PAR LE BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS a été dissout au 31/12/2015 par délibération du conseil municipal en date du 11/12/2015.

De ce fait, il y a lieu de prendre en charge les dépenses de fonctionnement par le budget communal et notamment les bons alimentaires.

**Le conseil municipal, après délibération vote pour à l'unanimité et accepte de prendre en charge les dépenses qui étaient affectées au CCAS par le Budget communal au compte 6713.**

### ATTRIBUTION SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE ZIK Z'ART DE 700 € :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'attribuer une subvention supplémentaire pour 2016 à l'association ZIK Z'ART d'un montant de 700 € suite au courrier adressé par sa présidente.

En effet, après étude des comptes, l'association est déficitaire. Il convient donc, comme le prévoit la délibération n° 4-2016 du 01/04/2016, d'attribuer une subvention exceptionnelle afin de permettre à l'association ZIK Z'ART de continuer son activité.

**Le conseil municipal, après délibération vote 14 pour et 1 abstention (M. Alexandre BARAT) et accepte de verser 700 € supplémentaires à l'association ZIK Z'ART.**

Cette somme sera prélevée au compte 6574 du BP COMMUNAL 2016 après votre d'une décision modificative.

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

### **NON RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une autorisation d'occupation de l'espace public communal représentant une place de parking devant le restaurant « Lou Pebre d'Ai » avait été délivrée pour y exercer son activité jusqu'au 30/09/2016.

Considérant que le commerce est fermé depuis le 17 juillet, Monsieur Le Maire propose de ne pas renouveler l'autorisation et demande que la structure en bois soit démontée par son propriétaire monsieur Arnaud LE BAIL au plus tard le 15 octobre 2016.

En cas de non respect une mise en demeure sera envoyée, un procès-verbal sera dressé et transmis au Procureur de la République et des amendes pourront être appliquées suivant la réglementation en vigueur.

**Le Conseil Municipal, après délibération vote pour à l'unanimité.**

### **ANNULATION FACTURES EAU ROLE 2016 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux administrés bénéficiaient de la gratuité de l'eau suite à un traité d'échange datant de 1896 lors de la création de la source Bavou.

A ce jour, la source Bavou n'est plus exploitée en raison de son faible débit et de ses problèmes bactériologiques ; une délibération du conseil a été prise le 07/11/2014 suspendant l'exploitation de ce forage.

De ce fait, les bénéficiaires de cette gratuité ont reçu leur facture d'eau pour la consommation 2015, mais n'ayant pas été informés en amont, ceux-ci ont fait une réclamation. Monsieur le Maire propose donc d'annuler les factures correspondantes pour cette année.

- Facture n° 2016-001-00012 d'un montant de 285.86 €
- Facture n° 2016-001-000559 d'un montant de 579.96 €

Et précise qu'à compter du 01/01/2017 (consommation 2016), ces abonnés seront facturés.

**Le conseil municipal, après délibération vote pour à l'unanimité.**

### **ABONNEMENT CANTINE SUR 3 JOURS :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la mise en place des rythmes scolaires le vendredi après-midi, certains enfants ne fréquentent plus la cantine le vendredi. De ce fait, suite à la réclamation de parents, il est proposé d'instaurer l'abonnement cantine sur 3 jours par semaine au choix au prix de :

- 35 € (période lissée sur 8 mois à compter du mois de novembre (année scolaire 2016-2017)
- 34 € (période lissée sur 10 mois (année scolaire 2017-2018).

**Le conseil municipal, après délibération vote pour à l'unanimité.**

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

### INFORMATIONS

Le rapport du Syndicat des Portes de Provence 2015 est à disposition à l'accueil de la mairie.

A la demande de deux administrés, le conseil est appelé à se prononcer sur un éventuel arrêté interdisant la pose des compteurs Linky d'ERDF sur la commune. Le ministère de l'intérieur ayant confirmé l'illégalité des arrêtés communaux anti-Linky, le sujet est clos.

### QUESTIONS ECRITES de Virginie JARDIN :

1/ Suite à la proposition de M. le Maire lors du conseil municipal du 06/11/2015 de participer au financement de l'étude de la future sortie d'autoroute St Paul/Pierrelatte, quelle suite a été donnée à ce dossier ?

***Un courrier reflétant l'avis du conseil a été envoyé. Nous avons reçu une réponse nous remerciant du soutien mais pas encore d'appel à participation. L'étude a été lancée, résultat en mars/avril.***

2/ A l'attention de Sylvie : au regard d'un article paru dans la Tribune, il apparaît que le forum des associations n'a pas eu le succès escompté. Toutes les associations ont-elles été destinataires de l'invitation à participer au forum ?

***Oui, tous les présidents d'association ont reçu un mail d'invitation.***

3/ Lors de la réunion des présidents d'associations, M. le maire a évoqué le fait que les associations fassent des « dons », en participant à l'achat de matériel pour la salle des fêtes : est-ce bien sérieux ?

Les bénévoles des associations donnent :

- de leur temps toute l'année.
- de leur argent personnel (déplacement en voiture, photocopies, etc...)

Les bénévoles des associations, contrairement à certains élus, ne perçoivent aucune indemnité. Comme tous les habitants du village, ils paient leurs impôts. La majorité municipale estime qu'il serait judicieux et productif de leur faire payer en plus le fait d'être bénévoles. Pénaliser financièrement les associations est pour vous le moyen le plus efficace de dynamiser le tissu local et d'attirer de nouveaux bénévoles afin de créer de nouvelles associations. Il doit s'agir d'une plaisanterie, n'est-ce pas ?

Si tel n'était pas le cas et que vous persistiez à vouloir demander des participations financières, nous pourrions prendre contact avec les médias nationaux pour que ceux-ci fassent savoir que Montségur-sur-Lauzon est une des très rares communes en France qui, pour relancer le tissu associatif, pénalise ses bénévoles.

***On ne demande pas aux bénévoles de participer mais aux associations, comme cela s'est toujours fait dans le passé (exemples : ABM pour la buvette, TCM pour le tennis club, comité des fêtes pour le podium, association familiale pour l'estrade, foulée de la truffe pour le vidéo projecteur etc ...). Faites donc venir les médias nationaux pour montrer comment la mairie et les associations travaillent ensemble au dynamisme du village et à son embellissement, merci pour eux !***

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

4/ Dans le cahier des doléances lié au PLU, une lettre du conseil représentant la société SOLIS a attiré mon attention : quelle suite allez-vous donner à ce courrier ?

Quand un dossier reçoit un avis défavorable de la DDT, la mairie peut-elle passer outre ?

***Nous avons répondu à ce courrier en précisant que la demande était inscrite au registre de doléance. Nous ne faisons pas le rapprochement entre ce courrier et un quelconque avis défavorable de la DDT.***

5/ Concernant la réfection des chemins évoquée au conseil du 5 juin 2015, vous nous aviez répondu avoir débloqué un budget de 71 000,00€ dont 25 000,00€ sur 2016. A ce jour, le chemin des Truffières est dans un état lamentable, le rafistolage par ajout de concassé est un pansement sur une plaie béante. Je cite ce chemin parce que je le connais ; j'imagine que bien d'autres chemins du village sont dans un état aussi catastrophique. Pensez-vous un jour traiter les contribuables de ces quartiers sur le même pied d'égalité que ceux du centre-village ?

***Des priorités ont été prises : rue des bourdonnas (gestion du pluvial sur terrains inondables), chemin de chomelle (route excentrée détériorée et très utilisée), trottoirs route de st Paul (intérêt général), parking du vieux village (intérêt patrimonial). Nous procédons ainsi chaque année, par ordre de priorité, en plus du rebouchage des trous sur l'ensemble des routes.***

6/ Vous avez dit que les ateliers municipaux seraient une verrue à l'entrée du village, et que le cabinet médical améliorerait l'esthétique. Le toit d'une partie de ce bâtiment étant en bac acier, il faudrait inscrire dans le PLU que les riverains voulant faire construire ou rénover une maison dans le périmètre protégé pourront mettre du bac acier sur leur toit afin d'améliorer l'esthétique du village. L'esthétique est somme toute très relative...

***C'est un permis de construire déposé par un privé qui a obtenu l'accord des bâtiments de France.***

7) M. le maire et vous tous êtes gausés de l'ouverture du restaurant le Pebre d'Ai, qui allait booster le tourisme, après nous assuré lors du conseil municipal du 5 juin 2015 que la réouverture des Taraiettes était en bonne voie. Or, il est fermé depuis la mi-juillet, en pleine saison touristique ! Que se passe-t-il ? De plus, le restaurant étant fermé, de nombreux Montséguriens pensant que sa terrasse est une grosse verrue dans le village, peut-on la démonter et ainsi libérer les places de parking ?

***Il s'agit d'une affaire privé entre le gérant et le propriétaire. Nous venons de délibérer pour le non renouvellement de la terrasse.***

8) Je souhaite remercier Paul pour l'émouvante cérémonie de remise des médailles des Justes parmi les Nations à Montségur le dimanche 28/08/16. Je tiens à signaler que j'ai été interpellée par des citoyens sur l'absence du maire.

Il est utile de rappeler quand cela est nécessaire que certaines démarches, notamment celle de Paul Bérard, sont enclines à rassembler les citoyens hors de toute querelle partisane et stérile.

***Merci. Ceci n'est pas une question !***

9) Comment M. Guillemat et Mme Ricou peuvent nous expliquer leur vote en faveur d'un conseiller ex-FN apparenté à la ligue du Sud (M. J. Pertek), à un poste de vice-président de la CCEPPG alors que sans leur voix le nouveau président M. Adrien est majoritaire au conseil communautaire ? Y aurait-il un lien entre le

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Vendredi 23 Septembre 2016

soutien de M. Guillemat et Mme Ricou à un élu d'extrême droite et la démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Paul ?

**Nous ne faisons pas de politique partisane, seul nous importent les actes, les paroles et les compétences des gens avec qui nous travaillons.**

**Monsieur Paul BERARD précise qu'il n'y a aucun lien avec sa démission.**

10/ Question à l'attention de M. le maire : faisant suite à tes déclarations en conseil municipal le 1<sup>er</sup> avril 2016, « Je n'ai aucune prétention de rien », en réponse à une question sur un intérêt personnel dans le changement du bureau de la CCEPPG, c'est-à-dire un poste de vice-président. Quelles pressions ont bien pu exercer certains conseillers communautaires à ton endroit pour te contraindre à accepter un poste dont au demeurant tu n'aspirais pas ?

**J'ai dit en conseil, puis en réunion publique, que je ne prétendais à rien mais que s'il le fallait, je prendrais mes responsabilités. C'est ce que j'ai fait.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.**

30/09/16



Le Maire